

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

Les 60 heures : nouveau casse-tête !

- ARCHIVES - année 2010 / 2011 - L'école - Fonctionnement de l'école - Nouvelle organisation de la semaine -



Date de mise en ligne : vendredi 20 juin 2008

SNUipp-FSU 65

Les inégalités se confirment tant pour le travail des enseignants que pour les élèves qui, pour la majorité, auront finalement perdu 2 heures de classe.

La mise en place des 2 heures d'aide aux élèves en difficulté, combinée à la réorganisation du fonctionnement des écoles commence à produire ses effets sur le terrain : mobilisation des équipes des écoles, discussions, enquêtes et... casse-tête !

Le SNUipp qui a mis en place un dispositif national de suivi a déjà recensé des situations d'une grande diversité tant sur le cadrage que sur les modalités d'organisation. Voici quelques éléments, provisoires bien sûr, sur une quarantaine de départements, sachant que pour un quart, aucune démarche institutionnelle n'avait été entamée.

Dans un tiers des départements, les équipes peuvent choisir entre 8 et 9 demi-journées hebdomadaires, avec deux bémols toutefois : l'adoption des 9 demi-journées est dérogatoire (en lien avec un projet) et la question des transports est déterminante.

Dans un autre tiers, l'IA impose strictement les 8 demi-journées. De fait c'est sur le positionnement de l'aide que le choix est généralement très ouvert : avant ou après la classe, le midi ou le mercredi matin. Il y a aussi un souci de ne pas voir l'aide se disperser : deux fois une heure (72), 3 fois 40 minutes sur 30 semaines (75), l'un ou l'autre (93). Quant à la ventilation des 60 heures entre l'aide directe et les temps de sa préparation, l'administration fait la sourde oreille ou répond a minima. Une dizaine de départements proposent au moins 6 heures, dont 5 donnent au moins 15 heures pour l'organisation de l'aide.

Le SNUipp a organisé un grand nombre de réunions avec les enseignants, les parents, il a rencontré aussi les élus. Les expressions sont parfois contradictoires entre le respect du libre choix des conseils des maîtres et le besoin d'une certaine harmonisation.

Et puis il y a beaucoup d'interrogations concrètes. Que deviennent les études surveillées ? Quelle place pour les Rased ? Les circulaires ont apporté des précisions sur les services des IMF et les décharges des directeurs, des décisions bien en deçà des attentes et qui suscitent de vives réactions. Et puis comment faire cette aide individualisée ? Avec quels élèves ? Seulement ceux qui ont un PPRE ? Ou seulement pour des difficultés moyennes ou passagères, en écartant les élèves en grandes difficultés ? Sur la base de quelles évaluations ? Là encore les stratégies divergent. En tout état de cause, aucune formation particulière pour faire ce travail d'aide individualisée (démarches, outils...) n'est prévue. De plus cette aide va se croiser avec les dispositifs territoriaux et bientôt avec la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif (voir ci-dessous).

L'idée de se donner un délai avant de répondre aux injonctions rejoint celle aussi exprimée de prendre le temps indispensable pour l'organisation et la préparation de l'aide aux élèves à l'école.

L'accompagnement éducatif

Prévu le soir après la classe, sous la responsabilité de l'école, il offrira trois types d'activités, selon une circulaire du 5 juin 2008 : soutien scolaire, pratique sportive, pratiques artistique et culturelle. Obligatoire dès cette année dans l'éducation prioritaire, il sera étendu à toutes les écoles en 2009.